



A retenir

MILDIOU

VIGILANCE : de nouveaux symptômes sur feuilles. Période de forte sensibilité toujours en cours.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Deuxième traitement obligatoire 15 jours après le premier.

OÏDIUM

VIGILANCE : progression de la maladie sur grappes. Période de forte sensibilité toujours en cours.

EUDEMIS

Vol et dépôt des pontes de 2^{ème} génération en cours.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV sur les abeilles.

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrianoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrianoïde en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

5. Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

Pour en savoir plus : la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures: protégeons-les !](#) » ou consultez le site www.itsap.asso.fr



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
l'Aude, du Gard, de
l'Hérault/ADVAH, des
Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie



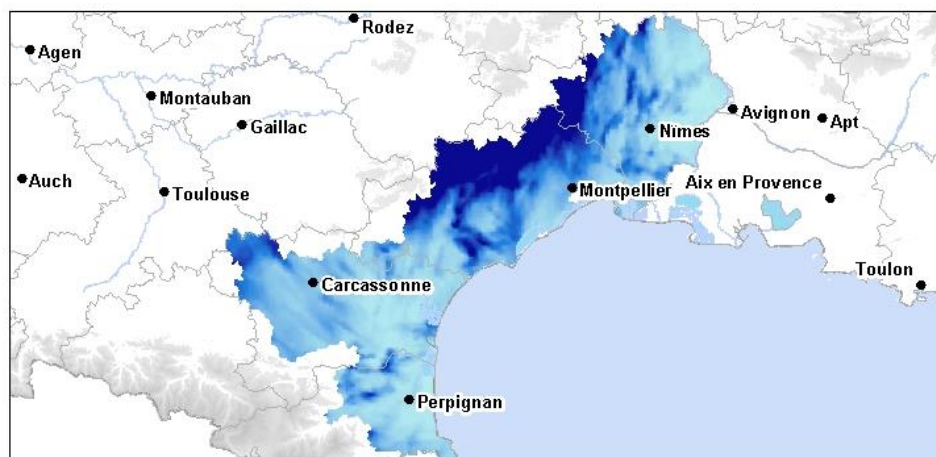
ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action du plan Ecophyto pilotée
par les ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de la
santé et de la recherche, avec
l'appui technique et financier de
l'Office français de la
Biodiversité

PLUVIOMETRIE

		8-juin	9-juin	10-juin	11-juin	12-juin	13-juin	14-juin
AUDE	ALAIGNE	0,5	7,8	0	0,6	0	0	0,7
	CAZILHAC	0,4	4	0	0,8	0	0	0
	LEZIGNAN	0	3,6	0	3	0	0	0
	LIMOUX	0,3	5	0	0,6	0,2	0	0,4
	NARBONNE	0	0,1	0	2	0	0	0
GARD	AIGUES-MORTES	0	3,5	0	0	0,5	0	0
	BARJAC	0	0	0	0	20,8	14,8	0
	CARDET	0	0	0	5,4	5,5	4,5	0
	CHUSCLAN	0	0	0	0	1,1	0,3	0
	SAINT-GILLES	0	0	0	0,3	0,1	2,9	0
	VILLEVIEILLE	0	0,1	0	3,5	1,8	0	0
HERAULT	MARSEILLAN	0	0,3	0	14,5	0	2,3	0
	OLONZAC	0	2,7	0	5,3	0	0	0
	POUZOLLES	0	0,5	0	9,4	0,7	1,3	0
	PUISSEGUIER	0	0	0	4,4	0,4	0	0
	SAINT-JEAN-DE-FOS	0	0	0	31,8	0,7	1,3	0
	VALFLAUNES	0,7	5,1	0	12,5	13,1	0	0
PO	ESTAGEL	0	0,1	0,9	0,8	0	6,1	0
	LAROQUE-DES-ALBERES	0	0	1,9	3,7	0	1,7	0
	LLUPIA	0	0,6	1	1,5	0	2,6	0
	PIA	0	0	0	2,6	0	0,2	0
	RODES	0	0	1	2,1	0	0,7	0

Répartition des pluies –cumul hebdomadaire - échelle du min au max (0 à 40 mm) - Source IFV

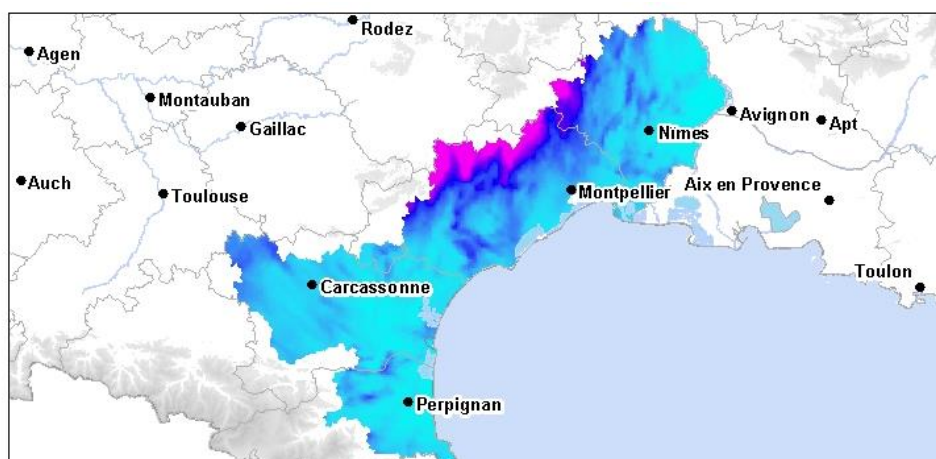


4200614:
mini=0.0mm - maxi=262.9mm

Légende



Répartition des pluies –cumul hebdomadaire - échelle du min au max (0 à 100 mm) - Source IFV



4200614:
mini=0.0mm - maxi=262.9mm



STADES PHENOLOGIQUES

× Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « **baies à taille de grains de plomb** » (stade 29 ou BBCH 73) dans les **secteurs tardifs et/ou parcelles tardives**
- à « **fermeture de la grappe** » (stade 33 ou L ou BBCH 77) dans les **parcelles précoces en zone précoce**.

Le stade majoritairement observé est « **baies à taille de pois** » (stade 31 ou K ou BBCH 75).

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

(*Scaphoideus titanus*)

• Situation aux vignobles

× Hérault

Des larves, aux stades L2 à L5, sont toujours observées dans le vignoble en nombre parfois conséquent.

Les tous 1^{ers} symptômes sont visibles dans le Biterrois.

× Pyrénées-Orientales

De nombreuses cicadelles sont encore visibles dans le vignoble. Les stades larvaires observés sont des L2, L3 et L4.

Evaluation de risque : Dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée, les dates sont fixées selon la zone dans la période. Le **2^{ème} traitement obligatoire**, il doit être réalisé 15 jours après la 1^{ère} application.

Cas particuliers : certaines communes sont concernées par l'aménagement de la lutte insecticide.

Hérault : L'aménagement du **2^{ème} traitement est annulé (ce qui rend ce 2^{ème} traitement obligatoire)**, au vu des populations importantes observées par les GDON, sur la commune de Saint Chinian.

Pour plus d'informations, consulter le site de la [DRAAF Occitanie](https://www.draaf-occitanie.fr/)

Le phytoplasme de la flavescence dorée est un organisme réglementé inscrit sur la liste des dangers sanitaire de niveau 1.

Les dangers sanitaires de première catégorie sont ceux qui étant de nature, par leur nouveauté, leur apparition ou persistance, à porter une atteinte grave à la santé publique ou à la santé des végétaux et des animaux à l'état sauvage ou domestique ou à mettre gravement en cause, par voie directe ou par les perturbations des échanges commerciaux qu'ils provoquent, les capacités de production d'une filière animale ou végétale, requièrent, dans un but d'intérêt général, des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte rendues obligatoires par l'autorité administrative.

Méthodes prophylactiques : l'épamprage permet de détruire un support de larves et de diminuer les populations de cicadelles vectrices.

MILDIOU *(Plasmopara viticola)*

• **Éléments de biologie** (Source *Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2020/2021 p.66.*)

A cette période, ce sont les faciès « rot gris » et « rot brun » qui peuvent s'exprimer mais on peut aussi trouver les déformations en crosse des inflorescences selon les stades phénologiques des parcelles.

- Faciès « rot gris » : feutrage blanc sur les grappes ;
- Faciès « rot brun » : les baies brunissent avec présence de dépression en « coup de pouce ». Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu de départ des nécroses. Situation aux vignobles



Mildiou : faciès « rot gris »

× **Vignoble régional**

Nouvelle sortie de taches fraîches sur feuilles due aux pluies de début juin.

× **Aude**

Peu d'évolution de la maladie par rapport à la semaine dernière. Le mildiou est bien présent au vignoble, sur feuilles en symptôme mosaïque ou taches d'huile non sporulantes. Sur grappes, l'avancée du parasite s'est ralentie, les symptômes de « rot gris » sont moins fréquents. Pas encore de symptôme de « rot brun » observé.

× **Gard**

Depuis la semaine dernière, on note une nouvelle progression de la maladie dans l'ensemble du département. Une multiplication des taches, parfois non encore sporulées, sur jeunes feuilles et les entre-cœurs est observée dans la majorité des parcelles du réseau de surveillance. La fréquence des symptômes varie de quelques taches par parcelle à de nombreuses taches par souche. Des symptômes de mildiou mosaïque sont aussi visibles sur feuilles.

Des symptômes sur grappes sous forme de « rot brun » sont localement observés (brunissement de la baie à partir du pédoncule).

× **Hérault**

De nombreux nouveaux symptômes sur feuilles sont observés dans toutes les unités agroclimatiques. Ces taches fraîches, souvent non encore fructifiées, sont essentiellement localisées sur les jeunes feuilles.

Cette semaine, dans la majorité des parcelles, les symptômes sèchent et leur évolution se stabilise

La fréquence des symptômes est toujours à des niveaux très variables en fonction des parcelles. Les repiquages sur grappes (faciès « rot gris ») sont toujours observés dans l'ensemble des unités agroclimatiques.

Quelques symptômes du faciès « rot brun » sont observés dans le Minervois et dans la Vallée de l'Orb-Lodévois.

Des symptômes de mildiou mosaïque sont visibles.

Des pertes de récolte sont encore notées.

La maladie est encore en phase épidémique.

× **Pyrénées-Orientales**

De nouvelles taches sur jeunes feuilles, pour la plupart non encore sporulées, sont visibles. Les taches les plus anciennes ont pu sécher mais la sporulation redémarre à la moindre humidité ou pluie pour de nouvelles contaminations. Des symptômes de mildiou mosaïque sont aussi visibles sur feuilles.

Sur grappes, de nombreux symptômes de « rot gris » sont facilement visibles dans le vignoble. La maladie reste très virulente, aidée par les épisodes contaminants successifs (orages, pluies et humidités matinales). La maladie est présente sur feuilles, grappes et rameaux. Certaines parcelles présentent des pertes de récolte significatives.

• **Données de la modélisation** (*voir caractéristiques des modèles*)

✓ **Potentiel Système** (*modélisation arrêtée au 15 juin*) :

J = 15 juin 2020	Situation J-7 à J	Simulation J à J+7
Risque modélisé mildiou	<p>Le risque mildiou modélisé varie de faible à très fort selon les secteurs.</p> <p>Pyrénées Orientales : très fort sur tout le département.</p> <p>Aude : risque fort sur l'ouest du département et très fort sur le reste du département.</p> <p>Hérault : risque faible sur le Nord-est du département et très fort sur le reste du département.</p> <p>Gard : il varie de faible à très fort sur tout le département.</p>	Le risque modélisé reste stable (variant de faible à très fort selon les secteurs)
Contaminations	<p>De nouvelles contaminations épidémiques ont été détectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les pluies du 9 juin sur les secteurs : <ul style="list-style-type: none"> o Aude : tous les secteurs sauf Littoral et Minervois-Est o Gard : Sables ; Garrigues Ouest o Hérault : Vallée de l'Orb-Lodévois ; Montpelliérais ; Minervois - sur les pluies du 11 au 13 juin : <ul style="list-style-type: none"> o Aude : tous les secteurs sauf Carcassonnais et Malepères o Gard : tous les secteurs sauf Uzège Ouest o Hérault : tous les secteurs o Pyrénées-Orientales : tous les secteurs sauf Fenouillèdes <p>Ces contaminations ont été considérées par le modèle comme virulentes* sur tous les secteurs.</p>	<p>De nouvelles contaminations épidémiques sont annoncées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les pluies du 15 au 19 juin : <ul style="list-style-type: none"> o Pyrénées-Orientales : Aspres Premiers Coteaux ; Cru Banyuls ; Plaine Sud Tech ; Bas Conflent. - Sur les pluies du 16 juin uniquement : <ul style="list-style-type: none"> o Aude : Hautes-Corbières ; Limouxin o Gard : Bassin Alésien ; Vallée du Rhône Nord ; Vivarais o Hérault : Hauts Coteaux ; Vallée de l'Orb-Lodévois o Pyrénées-Orientales : Fenouillèdes Coteaux, Haute Vallée de l'Agly ; Moyenne Vallée de l'Agly ; Plaine Nord Tech

Bleu : démarrage ou nouvelles contaminations Vert : rien à signaler

*Virulence : Potentiel infectieux de la contamination.

✓ **Milstop** (*modélisation arrêtée au 14 juin*)

		du 11 au 17 mai 2020			du 18 au 24 mai 2020		
		Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, à partir du :	Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :	Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, à partir du :	Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :
Aude	Alaigne	20-mai	Fort	21-mai	-	-	31-mai
	Carcassonne	19-mai	Moyen	20-mai	-	-	31-mai
	Leucate	20-mai	Moyen	21-mai	-	-	31-mai
	Lézignan	18-mai	Limite	19-mai	-	-	31-mai
	Narbonne	19-mai	Faible	20-mai	-	-	31-mai
Gard	Bagnols sur Cèze	22-mai	Moyen	25-mai	-	-	31-mai
	Bourdic	22-mai	Moyen	23-mai	-	-	31-mai
	Cardet	22-mai	Fort	25-mai	-	-	31-mai
	Générac	22-mai	Limite	25-mai	-	-	31-mai
	Sommières	22-mai	Moyen	25-mai	-	-	31-mai
	Tavel	22-mai	Faible	23-mai	-	-	31-mai
	Vauvert	21-mai	Limite	25-mai	-	-	31-mai
Hérault	Olonzac	18-mai	Limite	20-mai	-	-	31-mai
	Laurens	21-mai	Faible	22-mai	-	-	31-mai
	Prades sur Vernazobres	20-mai	Limite	21-mai	-	-	31-mai
	Béziers	19-mai	Faible	21-mai	-	-	31-mai
	Villemagne	21-mai	Moyen	22-mai	-	-	31-mai
	Marseillan	20-mai	Moyen	21-mai	-	-	31-mai
	Pouzolles	20-mai	Limite	22-mai	-	-	31-mai
	Plaissan	20-mai	Faible	22-mai	-	-	31-mai
	Saint Jean de Fos	20-mai	Moyen	21-mai	-	-	31-mai
	St Christol	20-mai	Moyen	22-mai	-	-	-
	Frontignan	20-mai	Moyen	21-mai	-	-	31-mai
Valflaunès	20-mai	Moyen	22-mai	-	-	31-mai	
Pyrénées-Orientales	Laroque des Albères	18-mai	Moyen	21-mai	-	-	31-mai
	Perpignan	19-mai	Moyen	20-mai	-	-	31-mai
	Saint Paul de Fenouillet	21-mai	Moyen	22-mai	-	-	31-mai

		du 25 au 31 mai 2020			du 1er au 7 juin	du 8 au 14 juin	Indice de risque allant de -5 à +5	
		Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, à partir du :	Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :		
Aude	Alaigne	-	-	-	08-juin	21-juin	+1,3	↑
	Carcassonne	-	-	-	07-juin	21-juin	+1,4	↑
	Leucate	-	-	-	08-juin	21-juin	+2,3	↔
	Lézignan	-	-	-	08-juin	21-juin	+2,4	↑
	Narbonne	-	-	-	10-juin	21-juin	+2,9	↑
Gard	Bagnols sur Cèze	-	-	-	10-juin	21-juin	+1,5	↑
	Bourdic	-	-	-	11-juin	21-juin	+0,6	↔
	Cardet	-	-	-	11-juin	21-juin	+1,2	↔
	Générac	-	-	-	10-juin	21-juin	+0,8	↔
	Sommières	-	-	-	11-juin	21-juin	+0,9	↔
	Tavel	-	-	10-juin	07-juin	21-juin	0	↔
	Vauvert	-	-	-	10-juin	21-juin	+1,5	↑
Hérault	Olonzac	-	-	-	10-juin	21-juin	+2,4	↑
	Laurens	-	-	-	09-juin	21-juin	+1,3	↔
	Prades sur Vernazobres	-	-	-	11-juin	21-juin	+2,4	↑
	Béziers	-	-	13-juin	12-juin	21-juin	+3,2	↔
	Villemagne	-	-	-	11-juin	21-juin	+1	↔
	Marseillan	-	-	07-juin	08-juin	21-juin	+2,4	↑
	Pouzolles	-	-	-	12-juin	21-juin	+1,6	↔
	Plaissan	-	-	-	11-juin	21-juin	+1,8	↑
	Saint Jean de Fos	-	-	-	12-juin	21-juin	+1,1	↔
	St Christol	-	-	-	11-juin	21-juin	+1	↑
	Frontignan	-	-	-	11-juin	21-juin	+1,9	↑
	Vauflaunès	-	-	-	12-juin	21-juin	+1,1	↔
Pyrénées-Orientales	Laroque des Albères	-	-	-	07-juin	21-juin	+2,8	↑
	Perpignan	-	-	11-juin	08-juin	21-juin	+3,1	↑
	Saint Paul de Fenouillet	-	-	-	09-juin	21-juin	+1	↑

Evaluation du risque : La pression de la maladie reste forte.

Les conditions climatiques (pluies et humidité) des semaines écoulées depuis début juin ont engendré de nouvelles contaminations.

De simples humidités et/ou pluies suffisent à maintenir la pression et propager le mildiou comme le montrent les nouveaux symptômes observés ces derniers jours.

La période de forte sensibilité de la vigne est en cours. La plante peut connaître des dégâts jusqu'à la fermeture de la grappe/début véraison.

Observer activement tout symptôme, consulter la météo et **rester vigilant à l'annonce de nouvelles pluies et/ou humidité car elles sont susceptibles d'engendrer encore de nouvelles contaminations.**

Méthodes prophylactiques :

- éliminer les pampres, ébourgeonner les plantiers,
- maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter rang et limiter au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche,
- raisonner les travaux d'entretien du sol (préserver les passages du tracteur notamment dans les parcelles à mauvaise portance).

OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

• Situation aux vignobles

× Aude

On observe un recrudescence des symptômes sur feuilles mais particulièrement sur grappes, principalement pour les cépages sensibles. La fréquence des parcelles présentant des symptômes reste faible mais est cependant en augmentation.

× Gard

La maladie continue de progresser légèrement sur baies et sur feuilles. Cette évolution de symptômes est présente essentiellement sur les cépages sensibles.

× Hérault

De nouveaux symptômes sur feuilles mais également sur grappes sont observés dans toutes les situations. Les parcelles « à drapeaux » et les situations sensibles (cépages et/ou environnement) restent les plus touchées.

De plus en plus de parcelles présentent des symptômes sur grappes, à des intensités souvent faibles.

Lorsque la maladie était déjà présente, elle peut progresser fortement.

Par unité agroclimatique, le stade phénologique dominant observé sur Carignan, est le suivant :

- « baies à taille de plomb » (stade 29 ou BBCH 73) dans la Vallée de l'Orb-Lodévois,
- « baies à taille de pois » (stade 31 ou K ou BBCH 75) dans le Biterrois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais,
- entre « baies à taille de pois » (stade 31 ou K ou BBCH 75) et « fermeture de la grappe » (stade 33 ou L ou BBCH 77) dans le Minervois et les Hauts Coteaux.

× Pyrénées-Orientales

Des symptômes sur grappes sont visibles dans quelques parcelles du vignoble départemental, la fréquence et l'intensité des symptômes varient selon les parcelles. Des symptômes sur feuilles sont toujours observés. Quelques rares parcelles ont des fréquences et des intensités d'attaque importantes.

Évaluation du risque : Cette semaine, la maladie est en progression sur feuilles et sur grappes. La période de forte sensibilité des grappes est toujours en cours. Poursuivre les observations et rester vigilant.

Mesures prophylactiques : Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage. L'oïdium est sensible aux rayons ultra-violets.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

• Eudémis (*Lobesia botrana*)

× Aude

Le vol de 2^{ème} génération est confirmé sur secteur Est, le début des pontes est observable et généralisé.

Concernant l'Ouest, les toutes premières pontes sont observées en très faible fréquence et intensité, en secteurs Limouxin et Malepère-Razès.

× Gard

Le vol de 2^{ème} génération se poursuit. Les captures sont hétérogènes en fonction des secteurs.

Les premières pontes fraîches sont observées dans les secteurs précoces. Les seuils d'intervention sont atteints sur certains secteurs précoces.



Eudémis : ponte fraîche

× Hérault

Le vol de 2^{ème} génération se poursuit dans les zones précoces et démarre dans les zones moyennes.

Des pontes fraîches ou en évolution sont observées en zones moyennes et les premières pontes au stade « tête noire » sont visibles en zones précoces.

× Pyrénées-Orientales

Le vol de 2^{ème} génération a débuté sur le vignoble départemental.

Les dépôts de pontes se poursuivent sur les secteurs de la Plaine (Nord et Sud Tech), du Cru Banyuls et des Aspres Premiers Coteaux. Les premiers dépôts de pontes sont visibles dans le secteur de la Moyenne Vallée de l'Agly.

• Données de la modélisation ([voir caractéristiques des modèles](#))

✓ **LOB** (modélisation arrêtée au 14 juin)

		Début du vol de 2 ^{ème} génération (5 % des imagos) à partir du	Début des pontes de 2 ^{ème} génération (5 % des pontes) à partir du	Début des éclosions de 2 ^{ème} génération (5 % des larves L1) à partir du
Aude	Alaigne	21-juin	25-juin	
	Carcassonne	14-juin	19-juin	25-juin
	Leucate	12-juin	16-juin	23-juin
	Lezignan	06-juin	10-juin	18-juin
	Narbonne	12-juin	16-juin	23-juin
Gard	Bagnols sur Cèze	04-juin	09-juin	17-juin
	Bourdic	10-juin	15-juin	21-juin
	Cardet	08-juin	12-juin	20-juin
	Générac	08-juin	12-juin	19-juin
	Sommières	04-juin	09-juin	17-juin
	Tavel	11-juin	15-juin	21-juin
	Vauvert	07-juin	11-juin	19-juin
Hérault	Olonzac	04-juin	08-juin	17-juin
	Laurens	18-juin	22-juin	27-juin
	Prades sur Vernazobres	10-juin	14-juin	20-juin
	Béziers	09-juin	13-juin	20-juin
	Villemagne	19-juin	23-juin	29-juin
	Marseillan	06-juin	10-juin	18-juin
	Pouzolles	05-juin	09-juin	17-juin
	Plaisan	04-juin	08-juin	16-juin
	Saint Jean de Fos	10-juin	14-juin	21-juin
	St Christol	07-juin	11-juin	18-juin
	Frontignan	06-juin	10-juin	18-juin
Valflaunès	15-juin	19-juin	25-juin	
Pyrénées Orientales	Laroque des Albères	30-mai	03-juin	12-juin
	Perpignan	31-mai	04-juin	13-juin
	Saint Paul de Fenouillet	20-juin	25-juin	30-juin

Evaluation du risque : Surveiller vos pièges et le dépôt des pontes.

Seuil indicatif de risque : 5 à 10 pontes pour 100 grappes.

• Pyrale du Daphné (*Cryptoblabes gnidiella*)

× Gard

Des papillons sont observés dans les pièges en Costières. Les captures sont faibles.

× Hérault

Des papillons sont observés dans le Biterrois et dans la Basse Vallée de l'Hérault.

Evaluation du risque : Surveiller le vol.

- **Eulia** (*Argyrotaenia pulchellana*)

× **Hérault**

Des captures sont observées dans les pièges.

Evaluation du risque : Surveiller le vol.

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

- **Situation aux vignobles**

× **Aude**

Pas d'évolution de la maladie constatée. Toujours pas de symptôme sur grappe observé.

× **Gard**

Aucune évolution de symptôme n'est observée depuis plusieurs semaines. Les symptômes restent présents au vignoble avec des intensités globalement faibles.

× **Hérault**

Quelques nouveaux symptômes sur feuilles sont observés localement dans la Moyenne Vallée de l'Hérault et dans la Vallée de l'Orb-Lodévois.

A ce jour, la fréquence de ces symptômes est faible.

Pas de symptôme observé sur grappes dans les parcelles de référence.

× **Pyrénées-Orientales**

Des taches sur feuilles sont visibles dans les parcelles où il est déjà présent. Des symptômes sur grains sont observés dans le secteur des Aspres Premiers Coteaux. Les secteurs concernés avec une fréquence de parcelles atteintes plus importante sont les Aspres Premiers Coteaux et les Albères, Vallespir.

L'évolution de la maladie reste à surveiller sur tous les secteurs.

Evaluation du risque : Rechercher les symptômes et surveiller leur évolution.

POURRITURE GRISE (*Botrytis cinerea*)

× **Hérault**

Les tous premiers symptômes sur baies sont observés dans le Minervois, dans le Biterrois et dans la Basse Vallée de l'Hérault.

Evaluation du risque : Surveiller l'apparition de symptômes notamment sur grappes et l'évolution des stades phénologiques.

Mesures prophylactiques :

Favoriser les mesures réduisant les entassements de végétation (ébourgeonnage, effeuillage, palissage...), elles diminuent la durée d'humectation et aèrent les grappes.

Attention aux écimages excessifs (rognages) qui favorisent le départ des entre-coeurs et augmentent l'entassement du feuillage.

ACARIENS

× **Hérault**

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée.

Seuil indicatif de risque : à cette période le seuil est de 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible en l'absence d'acarien utile.

CICADELLE DES GRILLURES *(Empoasca vitis)*

× Hérault, Pyrénées-Orientales

Quelques larves sont visibles sans jamais dépasser le seuil de nuisibilité dans les parcelles observées. Quelques symptômes sur feuilles sont ponctuellement visibles

Evaluation du risque : Risque faible à ce jour.

Seuil indicatif de risque : 200 larves pour 100 feuilles observées.

MALADIES DU BOIS

× Vignoble régional

Des symptômes d'Esca et de Black-Dead-Arm sont localement visibles.

Evaluation du risque : Repérer les souches exprimant des symptômes qui pourront être gérés par la voie prophylactique.

ACCIDENTS CLIMATIQUES

• Grêle

× Gard

Des orages de grêle très localisés ont eu lieu ce week-end dans le bassin Alésien, l'Uzège et les Costières. Les communes de Saint Maurice de Cazeville, Maruejol-lès-Gardons, Moussac, Brignon, Castelneau-Valence, Euzet, Saint Gilles, Aimargues et Gallargues le Montueux ont notamment été touchées. Le recensement des dégâts est en cours. A ce jour, les pertes observées sont de l'ordre de 5 à 15 %.

× Hérault

Plusieurs épisodes de grêle ont touché le vignoble les 12 et 13 juin. Sur la majorité des communes, il n'y a eu que quelques impacts : dans la Basse Vallée de l'Hérault (Montblanc, Saint Thibéry...), dans le Biterrois (Laurens, Sauvian, Sérignan, Thézan les Béziers...) et dans le Nord Montpelliérais (Saint André de Buèges...).

Sur d'autres secteurs, en fonction notamment de l'orientation des rangs, les dégâts peuvent être plus importants et préjudiciables : dans le Biterrois (Magalas, Pailhes, Puimisson, Saint Génies de Fontédit...), dans la Moyenne Vallée de l'Hérault (Clermont l'Hérault, Ceyras, Gignac, Lacoste, Liausson, Mourèze, Popian, Saint Bauzille de la Sylve, Soumont...).

× Pyrénées-Orientales

Deux épisodes de grêle ont eu lieu les 12 et 13 juin sur les secteurs de la Moyenne Vallée de l'Agly (communes de Tautavel, Vingrau...) et des Fenouillèdes (communes de Lansac, Saint Paul de Fenouillet, Maury...). Les dégâts sur grappes sont variables, en cours d'évaluation.

• Inondations

× **Hérault :** A partir du 12 juin, le fleuve Hérault a inondé certaines parcelles dans la Basse Vallée de l'Hérault.

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon et Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de l'ADVAH / Chambre d'agriculture de l'Hérault avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON Occitanie, Neotera.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.